



Droits du professeur et de l'élève lors d'une tricherie à un exam

Par **Alizeapasc**, le **07/03/2017** à **17:23**

Bonjour,

Je me suis fait prendre en train de tricher à un examen à la fac (j'en suis pas fière) j'ai lu quelque petite chose sur le déroulement de la procédure (s'il y a). Je vous explique la situation on était en fin d'épreuve et c'est à ce moment que la prof m'a prise sur mon téléphone, de là elle a pris ma copie et m'a mis 0 directement et m'a dit qu'elle ne me ferait pas de rapport mais quelques minutes après elle a dit au groupe suivant qu'elle allait me faire un rapport. Je ne sais pas où me positionner par rapport à tous ça. Si elle a le droit de faire le rapport bien après les faits ou si elle peut me faire signer quelque chose plus tard sachant que je n'ai absolument rien signé du tout ce jour là.

Dans l'attente de votre reponse merci

Par **youris**, le **07/03/2017** à **17:50**

bonjour,

le déroulement des examens doit faire l'objet d'un règlement en particuliers en matière de fraude.

vous devez vous procurer pour connaitre la procédure exacte.

il doit exister un président du jury qui est responsable du bon déroulement des épreuves.

il me semble que le surveillant aurait dû établir un procès verbal de fraude contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude afin d'établir un dossier de constatation de fraude.

mais la procédure peut être différente dans votre établissement.

salutations

Par **Alizeapasc**, le **08/03/2017** à **12:44**

Merci pour votre reponse